

Image not found or type unknown



Syntec : prime de vacances remplacée par autre prime

Par **lolotte174**, le **18/11/2009** à **22:31**

Bonjour,rrnrnJe viens d'intégrer une société de conseil relevant de la convention collective SYNTEC. Le contrat de travail ne parle que d'un salaire annuel et mensuel brut. Rien n'est spécifié en matière de prime de vacance. rnrnJ'ai abordé ce point avec mon responsable qui m'a dit que le prime de vacances était incluse dans ma prime sur objectif versée en juin. Je pense qu'il fait référence à l'article concernant cette prime sur la convention collective et qui stipule que "toutes primes et gratifications... peuvent être assimilées à la prime de vacances dès lors qu'elle représente au moins les 10% prévus".rnrnEst ce légal? Peut-on confondre de cette manière deux primes? rnrnMerci d'avance